

CONSEIL MUNICIPAL

COMPT E - R E N D U DE LA RÉUNION DU 11 FEVRIER 2020

MEMBRES	FONCTIONS	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A
Patrick BEDEK	Maire	x		
Dominique DELOUETTE	Adjointe	x		
Philippe COPP	Adjoint	x		
Christine TASSIN-GITEAU	Adjointe	x		
Christian SERNICLAY	Adjoint	x		
Arnaud JULLIARD	Conseiller délégué	x		
Béatrice PENASSE	Conseillère	x		
Carole MEILLEUR	Conseillère	x		
Thierry COLLET	Conseiller	x		
Jacqueline PERARD	Conseillère	x		
Jérôme GOULDEN	Conseiller	x		
Christiane COLIN	Conseillère	x		
Patrick LAQUILLE	Conseiller	x		
Armand GRAIS	Conseiller	x		

Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 décembre 2019. Sans remarque, il est validé.

20200101 - Demande de subventions pour les travaux dans l'École et réaménagement du bâtiment communal attenant

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les effectifs croissants d'élèves fréquentant l'école depuis plusieurs années passant de 114 en 2013 à 155 en 2019,

Considérant le transfert de la cantine Rue Jean de la Fontaine dans un bâtiment nouvellement créé,

Considérant le lotissement Les Loreaux découpé en une soixantaine de lots actuellement en cours de commercialisation et la nécessaire anticipation des besoins pour accueillir ces nouveaux enfants,

Considérant l'espace maintenant libéré de l'ancienne cantine à adapter et transformer en salle de motricité et d'espace pour les enseignants,

Considérant les travaux à réaliser au sein de l'école pour améliorer l'accueil des élèves,

Considérant les études pour obtenir un chiffrage des travaux à mettre en œuvre sur ces 128 m² disponibles, sachant que les travaux ne pourront être lancés qu'après résultat des élections municipales, vote du Budget Primitif et élaboration d'un plan de financement définitif après avis des financeurs

Le Maire propose à l'assemblée :

- de solliciter l'Etat par le biais de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et le Département pour la réalisation de ce projet scolaire structurant lié à l'accroissement de la population selon le plan prévisionnel de financement suivant

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	117 000	DSIL 40%	55 200
Etudes/MO/Divers	21 000	DEPARTEMENT 20%	27 600
		AUTOFINANCEMENT 40%	54 200
TOTAL	138 000		138 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de solliciter les financeurs au taux maximum selon le plan de financement proposé,
- de charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet

20200102 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la structure LA SOURIS VERTE

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'accueil de nouveaux enfants à la crèche ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 01/05/2020 au 31/07/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistante éducative petite enfance à temps complet.

Il devra justifier du CAP Petite Enfance ou CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ainsi qu'une formation HACCP ou équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

20200103 - Tarif Espace Ludothèque

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la délibération 20190603 fixant le tarif de l'espace « ludothèque » de la commune,

Vu la volonté de promouvoir cette nouvelle activité au sein de la médiathèque,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'abroger la délibération 20190603 précédemment établie,
- de fixer le montant du dépôt de garantie exigé lors de l'inscription à 30€ pour tous payable par chèque uniquement à l'ordre du trésor Public,
- de fixer la gratuité de ce service pour les adhérents de la médiathèque depuis l'ouverture du service jusqu'au 31/12/2020,
- de fixer à compter du 01/01/2021 le tarif annuel d'adhésion à la ludothèque à 15€ pour tous payables en chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public,
- de rembourser les participations au service de ludothèque éventuellement enregistrées en 2019 et 2020.

2020104 - Adhésion de la commune à la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne PATRIMOINE MONDIAL

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Afin de valoriser le patrimoine champenois et de contribuer au développement de l'oenotourisme, la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne conduit de nombreuses activités de mission général afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement international de la Champagne.

Elle offre la possibilité aux communes qui adhèrent :

- d'installer une signalétique Patrimoine mondial et l'emblème Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
- de participer à l'opération Village et Coteaux propres recevant une dotation de 100 rosiers
- de participer au Pacte d'embellissement, dispositif de diagnostic et de conseils gratuits en matière d'architecture, de patrimoine, d'urbanisme et de paysage.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de s'inscrire dans ce dispositif et de cotiser à hauteur de 0,50 euro par habitant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'adhésion à cette mission.

20200105 - Proposition d'accord global forfaitaire et définitif suite aux dommages subis sur la fontaine – Place de la République -

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Afin de régler le litige opposant la commune à la société SOREC, lors de l'application de produit étanche sur la fontaine ayant endommagé environ 36m² de pavés environnants, une indemnisation transactionnelle est proposée à titre global forfaitaire et définitif.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à représenter la commune et de le charger de réaliser les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce protocole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune et de le charger de réaliser les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce protocole.

20200106 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'école

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renfort à l'école maternelle et l'entretien du groupe scolaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 mois allant du 01/03/2020 au 31/07/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'aide à l'école maternelle et entretien du groupe scolaire à temps complet.

Il devra justifier du CAP Petite Enfance ou équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

20200107 - Organisation d'un jeu concours

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du 7^{ème} marché d' « elles » qui aura lieu les 7 et 8 mars prochain.

A cette occasion, Monsieur le Maire propose d'organiser un jeu concours avec obligation d'achat qui se présentera sur la forme de bulletin papier à remplir et à déposer dans une urne.

Les bulletins de participation seront remis par les exposantes à chaque achat.

Les lots à gagner seront constitués par des donations de chaque stand.

Un règlement sera rédigé et disponible sur le site internet de la commune de Cernay-lès-Reims.

Si les lots à gagner sont d'une valeur importante, le règlement du jeu concours sera déposé chez un huissier de justice.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort. Trois tirages seront organisés : le samedi 7 mars à 16h00, le samedi 7 mars à 18h00 et le dimanche 8 mars à 17h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à organiser un jeu concours avec obligation d'achat lors du 7^{ème} marché d' « elles » organisé par la commune

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son organisation.

Informations diverses

- Motion de soutien à la filière vin

Le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne demande aux élus du territoire de la Champagne de soutenir sa motion adressée au Président de la République, au sujet de la taxe envisagée par le gouvernement américain sur les vins français et le Champagne.

« Depuis plusieurs mois, les relations entre les USA et l'Union Européenne se tendent. Les USA examinent actuellement la possibilité de taxer encore plus fortement l'ensemble des

vins. Cette taxe pourrait représenter 100% de la valeur du vin. Les vins effervescents, dont le champagne, seraient concernés par cette taxation. Cette décision constituerait une représaille à la taxe sur les entreprises du secteur numérique.

Cette nouvelle taxe, si elle se concrétisait, viendrait s'ajouter à la taxe de 25% imposée par les USA en fin d'année aux vins tranquilles. Rappelons que cette augmentation visait les vins tranquilles et que la Champagne n'était pas concernée.

J'ai été reçu en ma qualité de Président du Syndicat Général des Vignerons de la Champagne, avec Jean-Marie Barillère, Président de l'Union des Maisons de Champagne et l'ensemble des filières concernées par ce projet de nouvelle taxe, par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, le 13 décembre dernier. Nous avons eu le sentiment que le Gouvernement voulait aller à l'affrontement avec les Américains sur la taxe sur les entreprises du secteur numérique et qu'il ne se donnerait pas les moyens pour dissuader Washington de mettre en place cette taxe.

Les USA constituent le 1^{er} marché à l'exportation en valeur de notre filière, avec 660,1 millions d'euros de chiffre d'affaires, et le 2^{ème} marché en termes de volumes. En 2018, ce sont 570 entreprises qui expédiaient vers le marché des USA. Nous avons construit ce marché depuis des décennies et fidéliser un nombre important de consommateurs aux Etats-Unis.

La taxation à 100% aurait pour conséquence d'augmenter de manière importante le prix de vente du Champagne et de laisser la place aux vins effervescents des autres pays. Cette taxation, si elle entrait en application, entrainerait la déstabilisation de la filière et emporterait des conséquences économiques pour toutes les activités en lien avec la filière Champagne. »

Le Conseil municipal appuie cette motion à l'unanimité.

Agenda

- **7 et 8 mars** : 7^{ème} édition du **Marché d'Elles** au gymnase, à proximité de la Crèche la Souris Verte - restauration sur place - entrée gratuite. Les visiteurs qui rempliront un questionnaire de satisfaction pourront participer à un jeu concours avec tirage au sort et gagner un cadeau.
- **15 et 22 mars 2020** : **Elections municipales**. Madame Dominique Delouette organise le planning des permanences du bureau de vote et du dépouillement.
- **Mardi 3 mars 2020 à 18h30** - Commission Permis de Construire, lotissement des Loreaux

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.